

**DIRECTION OPERATIONNELLE  
DE L'ENVIRONNEMENT**

**IMPLANTATION D'UN RESEAU DE DECHETERIES PROFESSIONNELLES  
SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE – DISPOSITIF DE COMMUNICATION ET DE  
SUIVI MIS EN PLACE PAR LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA  
GIRONDE – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE URBAINE**

**CONVENTION**

---

Entre :

**- la Communauté Urbaine de BORDEAUX**, représentée par son Président Vincent FELTESSE, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté du \_\_\_\_\_, ci-après désignée la Communauté,

et

**- la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde** représentée par son Président Yves PETITJEAN, sise 46 Avenue du Général de Larminat 33074 Bordeaux cédex.

## Préambule

Suite à l'ouverture de 6 déchèteries professionnelles sur la CUB en novembre 2001, un observatoire des pratiques d'élimination des déchets a été créé début 2002, en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde.

Sur la période couvrant novembre 2001 à octobre 2007, les tonnages apportés dans les déchèteries professionnelles sont les suivants :

	<b>Tonnage global (T/an)</b>	<b>Moyenne du nombre de fréquentations (visites/mois)</b>
<b>De novembre 2001 à octobre 2002</b>	14 620	2 135
<b>De novembre 2002 à octobre 2003</b>	15 915	2 105
<b>De novembre 2003 à octobre 2004</b>	17 439	2 343
<b>De novembre 2004 à octobre 2005</b>	20 082	2 521
<b>De novembre 2005 à octobre 2006</b>	22 924	2 683
<b>De novembre 2006 à octobre 2007</b>	25 616	2 942

Ces résultats montrent la constante progression de la fréquentation et des tonnages apportés sur ces installations. Cela a ainsi permis de détourner 27.000 t/an des centres de recyclage communautaires et de faciliter les changements de comportement des professionnels en matière de gestion des déchets grâce aux différentes campagnes de communication.

A ce dispositif s'est ajouté, dans le cadre d'une nouvelle convention signée le 23 décembre 2005, la mise en place par la Chambre de Métiers et de l'artisanat de la Gironde d'un site Internet « Gérer ses déchets professionnels » qui a permis de répondre à des objectifs de valorisation en proposant, entre autre, de la documentation et des informations sur la gestion des déchets en Gironde.

L'ensemble de ces mesures a renforcé la C.U.B. dans son positionnement volontariste sur ce sujet et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde comme centre de ressources départemental sur la gestion des déchets professionnels.

A partir de ce constat, il est proposé de renouveler la convention précitée arrivée à expiration, pour une période de 3 ans, en développant le dispositif d'information et de communication actuel notamment par l'exploitation du site Internet « Gérer ses déchets professionnels ».

Ainsi cette collaboration entre les deux organismes représente un intérêt notable pour la Communauté Urbaine à travers son incidence sur la gestion des accès des centres de recyclage communautaires (limitation des situations conflictuelles à l'entrée des centres, réduction du temps consacré à l'explication du nouveau système) et donc sur l'amélioration des conditions d'exploitation de ses installations, exclusivement réservées aux ménages.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

## **ARTICLE 1 : OBJET**

La présente convention a pour objet d'attribuer une subvention annuelle à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde, dans le cadre de la mission décrite ci-après et selon les modalités précisées à l'article 3.

## **ARTICLE 2 : MISSION DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA GIRONDE**

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde a pour mission :

- ✓ La poursuite du dispositif de communication auprès des artisans de la C.U.B. (plaquettes déchèteries professionnelles) en relation avec les organisations professionnelles du secteur des métiers (participation aux assemblées générales).
- ✓ La sensibilisation des créateurs/repreneurs d'entreprises lors des stages de préparation à leur installation.
- ✓ L'exploitation et le développement du site Internet ([www.dechets-gironde.fr](http://www.dechets-gironde.fr)) mis en place le 1<sup>er</sup> avril 2006 et proposant notamment des solutions d'optimisation de la gestion des déchets.
- ✓ La continuité d'un observatoire, en centrant son objet sur le relevé d'activité des déchèteries professionnelles (enquêtes mensuelles auprès des gestionnaires de ces infrastructures, visites, mises à jour des évolutions...).

Tout en assurant un suivi permanent des entreprises, cette mission devra permettre d'apprécier les conséquences du dispositif "déchèteries professionnelles", "redevance spéciale" et "Gestion Collective des déchets dangereux", sur l'organisation des professionnels en matière de gestion des déchets et de préconiser des améliorations de l'offre proposée aux artisans : tarifications, services proposés, horaires, nature des déchets acceptés.

### **ARTICLE 3 : DOCUMENTS A FOURNIR PAR LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA GIRONDE**

Les résultats des travaux réalisés par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde feront l'objet chaque année, au plus tard à la fin du mois de mars de l'année n + 1, de la remise d'un rapport final complet en 2 exemplaires plus une version numérique.

Ce rapport sera accompagné du plan de financement des opérations prévues pour l'année n + 1, en vue de son approbation par le Conseil de Communauté.

Il est précisé que la C.U.B. et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde ne peuvent diffuser à des personnes extérieures à leur organisme les rapports de l'observatoire avant qu'ils aient été approuvés par les deux parties.

### **ARTICLE 4 : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE**

La Communauté s'engage à verser, sur la base du budget prévisionnel annexé à la présente convention, une subvention de 20.000 € pour l'exercice 2008.

Pour les années 2009 et 2010, les plans de financement prévisionnels transmis conformément aux dispositions prévues à l'article 3 ainsi que les subventions d'un montant annuel maximum de 20.000 € seront soumis à l'approbation du Conseil de Communauté.

### **ARTICLE 5 : PROCEDURE DE VERSEMENT DE FONDS**

La Communauté s'acquittera de sa contribution selon les modalités suivantes :

- 50 % après approbation du plan de financement prévisionnel visé à l'article 3,
- 50 % à la remise du rapport final du compte de résultat et de la présentation du site Internet. Si le montant du budget définitif est inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata du montant des dépenses réelles.

Pour l'exercice 2008, la Communauté procédera au premier versement de 50 % à la signature des présentes.

### **ARTICLE 6 : DUREE**

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de son entrée en vigueur dès enregistrement en Préfecture.

## **ARTICLE 7 : RESILIATION**

La résiliation pourra être demandée :

- En cas de non-respect par l'une des parties des obligations résultant de la présente convention et après mise en demeure par l'autre partie demeurée sans effet, dans un délai d'un mois après envoi d'une lettre recommandée avec A.R. Cette résiliation prendra effet 1 mois après sa notification.
- Pour tout autre motif d'intérêt général moyennant le respect d'un préavis de 1 mois.

## **ARTICLE 8 : LITIGE**

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Bordeaux.

FAIT A BORDEAUX, le

**Pour la Chambre de Métiers et  
de l'Artisanat de la Gironde,  
Le Président,**

**Yves PETITJEAN**

**Pour la Communauté Urbaine  
de Bordeaux  
P/Le Président,  
Le Vice-Président Délégué,**

**Didier CAZABONNE**

**Service des Affaires Economiques**

**PLAN DE FINANCEMENT 2008**

**Dispositif de communication pour l'implantation d'un réseau de déchèteries professionnelles sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux.**

**Fonctionnement du site Internet inter-consulaire**

**« GERER SES DECHETS PROFESSIONNELS  
EN GIRONDE »**

**[www.dechets-gironde.fr](http://www.dechets-gironde.fr)**



**Pôle Environnement  
Avril 2008**

## **Sommaire**

<b>Projets et plan de financement 2008</b>	<b>3</b>
<b>Annexes</b>	<b>5</b>



# Projets de développement du site et plan de financement 2008

## Contexte :

Dans le cadre de l'existence depuis novembre 2001 d'un réseau de déchèteries professionnelles sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux (C.U.B.), un dispositif de communication a été développé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde en partenariat avec la C.U.B. afin de permettre une bonne gestion des déchets d'entreprises.

Depuis 2001, ce dispositif s'est traduit par la création d'outil de communication comme des guides, autocollants, lettres d'informations, plaquettes et un site internet spécifique à la gestion des déchets professionnels en Gironde : [www.dechets-gironde.fr](http://www.dechets-gironde.fr).

Ce site internet a pour objectifs de recenser et présenter :

- Des solutions d'optimisation de la gestion des déchets (rubrique Agir et annuaire),
- De la documentation (guides techniques, fiches métiers, synthèse de l'observatoire des déchèteries professionnelles de la C.U.B. ...)
- Des informations sur la gestion des déchets en Gironde et animation de la « bourse aux déchets » départementale,
- De la réglementation.

Ce site permet aussi de répondre à la problématique de toutes les entreprises du département car il est animé par l'ensemble des Chambres Consulaires.

## Projets :

Pour L'année 2008, le travail sur le site consistera à **continuer l'exploitation** avec la mise à jours des bases de données du module « Agir » (prestataires, déchèteries, collectivités ...), de l'ensemble de la documentation consultable ou téléchargeable sur le site (réglementation, fiches métiers, l'observatoire des déchèteries professionnelles de la CUB).

La gestion de la bourse aux déchets de Gironde et l'animation de la rubrique « s'informer » continuent à faire partie du travail d'exploitation sur le site [www.dechets-gironde.fr](http://www.dechets-gironde.fr) .

En terme de **développement du site** les actions porteront essentiellement sur la création de module d'extraction de la base de données « Agir », afin qu'elle puisse être exploitable par les partenaires. Exemple, dans le cadre de la réédition du guide régional des déchets d'Aquitaine par l'ADEME.

Enfin, il semble que la **promotion du site** soit nécessaire pour que celui-ci deviennent l'outil incontournable de la gestion des déchets professionnels en Gironde.

Ainsi la promotion pour l'année 2008 consistera à présenter le site :

- A travers toutes les actions de la Chambre de métiers et de l'Artisanat à travers les dépliants et les autocollants : stages préalables à l'installation pour les créateurs / repreneurs, formation des artisans installés ...
- Réalisation du magazine n°2 du site, avec comme dossier spécifique « La redevance spéciale en Gironde » (point sur la mise en place de cette redevance : réglementation, retour d'expérience, témoignage de collectivités, de professionnels ...).

Ces actions de promotion devront permettre d'accroître les visites du site et de rendre cet outil incontournable en matière de gestion des déchets professionnels. Ainsi, en janvier 2008, le premier numéro du magazine du site a été officiellement présenté et la moyenne des visites mensuelles entre 2007 et début 2008 a augmenté de % ( **Annexes** : Statistiques des visites de [www.dechets-gironde.fr](http://www.dechets-gironde.fr) depuis la date de mise en ligne (mai 2006))

Enfin, dans le cadre **de l'observatoire des déchèteries professionnelles de la C.U.B.**, étant données les évolutions prévues dans le courant de l'année 2008, telles que la fermeture du site de la Latule, et l'ouverture de celui de SX ENVIRONNEMENT à Bordeaux nord, il serait pertinent de rééditer la fiche qui recensait les déchèteries (plan d'accès, coordonnées, déchets refusés, heures d'ouverture ...).

Ainsi, ce document pourrait être réalisé pour l'automne 2008. Il sera bien entendu disponible aussi en téléchargement directement dans la documentation de [www.dechets-gironde.fr](http://www.dechets-gironde.fr).

## Plan de financement Année 2008 :

Dépenses (€TTC)	Prévisionnel	Recettes (€TTC)	Prévisionnel
Frais de maintenance technique du site (support Automne)	1 554,80	Chambres consulaires	29 167,04
Hébergement du site	1 184,04	Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB)	20 000,00
Renouvellement du nom du domaine	50,00	Conseil Général Gironde	5 000,00
Référencement annuel du site, suivi (2 rapports/an)	538,20	Prestataires privés (FNADE et FEDEREC)	9 000,00
Evolution site : Extraction base AGIR et autres ...	2 000,00		
Plan de communication (création magazine n°2, plaquette observatoire déchèteries CUB)	20 000,00		
<b>Frais de fonctionnement CMA33 :</b>			
o Stagiaire : 310 € x 4 mois	1 240,00		
o Chargé de mission : 40 j x 600 €	24 000,00		
<b>Frais de fonctionnement CCIB et CCIL (14j)</b>	8 400,00		
<b>Frais de fonctionnement CA33 (7j)</b>	4 200,00		
<b>TOTAL</b>	<b>63 167,04</b>		<b>63 167,04</b>

A titre d'information, vous trouverez en  **Annexes** le budget du Pôle Environnement du service des Affaires économiques de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Gironde pour l'année 2008.

## **Annexes :**

Statistiques des visites de [www.dechets-gironde.fr](http://www.dechets-gironde.fr)  
depuis la date de mise en ligne (mai 2006)

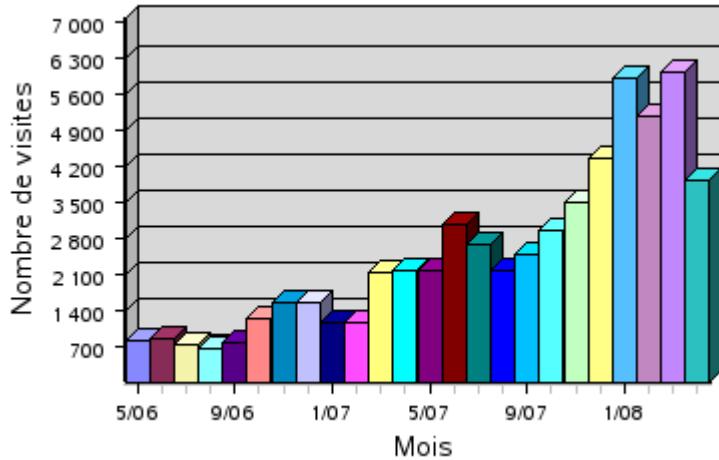
Budget du Pôle Environnement du service des  
Affaires économiques de la Chambre de Métiers et  
de l'Artisanat Gironde pour l'année 2008

# Statistiques des visites de [www.dechets-gironde.fr](http://www.dechets-gironde.fr) depuis la date de mise en ligne (mai 2006)

Dechets-Gironde : Récapitulatif des dates

1 Mai 2006 - 17 Avril 2008

## Détail par mois

Ensemble de données : [Nombre de visites](#)

Mois	Visualisations	Visites	Visualisations par an	Visites par an
<a href="#">Avril 2008</a>	<a href="#">9 925 (4,8%)</a>	<a href="#">3 906 (6,6%)</a>		
<a href="#">Mars 2008</a>	<a href="#">16 006 (7,7%)</a>	<a href="#">6 001 (10,2%)</a>		
<a href="#">Février 2008</a>	<a href="#">15 035 (7,2%)</a>	<a href="#">5 172 (8,8%)</a>		
<a href="#">Janvier 2008</a>	<a href="#">17 047 (8,2%)</a>	<a href="#">5 894 (10,0%)</a>		
<a href="#">Décembre 2007</a>	<a href="#">10 254 (4,9%)</a>	<a href="#">4 326 (7,4%)</a>		
<a href="#">Novembre 2007</a>	<a href="#">15 889 (7,6%)</a>	<a href="#">3 467 (5,9%)</a>		
<a href="#">Octobre 2007</a>	<a href="#">9 424 (4,5%)</a>	<a href="#">2 936 (5,0%)</a>		
<a href="#">Septembre 2007</a>	<a href="#">7 361 (3,5%)</a>	<a href="#">2 472 (4,2%)</a>		
<a href="#">Août 2007</a>	<a href="#">6 316 (3,0%)</a>	<a href="#">2 158 (3,7%)</a>		
<a href="#">Juillet 2007</a>	<a href="#">8 035 (3,8%)</a>	<a href="#">2 649 (4,5%)</a>		
<a href="#">Juin 2007</a>	<a href="#">9 270 (4,4%)</a>	<a href="#">3 045 (5,2%)</a>		
<a href="#">Mai 2007</a>	<a href="#">9 410 (4,5%)</a>	<a href="#">2 163 (3,7%)</a>		
<a href="#">Avril 2007</a>	<a href="#">9 639 (4,6%)</a>	<a href="#">2 166 (3,7%)</a>		
<a href="#">Mars 2007</a>	<a href="#">8 497 (4,1%)</a>	<a href="#">2 106 (3,6%)</a>		
<a href="#">Février 2007</a>	<a href="#">5 051 (2,4%)</a>	<a href="#">1 156 (2,0%)</a>		
<a href="#">Janvier 2007</a>	<a href="#">5 674 (2,7%)</a>	<a href="#">1 150 (2,0%)</a>		
			<a href="#">58 013</a>	<a href="#">20 973</a>
			<a href="#">104 820</a>	<a href="#">29 794</a>

<u>Décembre 2006</u>	<u>5 691</u> (2,7%)	<u>1 517</u> (2,6%)		
<u>Novembre 2006</u>	<u>12 807</u> (6,1%)	<u>1 542</u> (2,6%)		
<u>Octobre 2006</u>	<u>6 244</u> (3,0%)	<u>1 243</u> (2,1%)		
<u>Septembre 2006</u>	<u>4 906</u> (2,3%)	<u>771</u> (1,3%)		
<u>Août 2006</u>	<u>3 298</u> (1,6%)	<u>626</u> (1,1%)	<u>45 972</u>	<u>8 044</u>
<u>Juillet 2006</u>	<u>4 359</u> (2,1%)	<u>702</u> (1,2%)		
<u>Juin 2006</u>	<u>4 702</u> (2,3%)	<u>829</u> (1,4%)		
<u>Mai 2006</u>	<u>3 965</u> (1,9%)	<u>814</u> (1,4%)		

### **Moyenne mensuelle des visites :**

- 2008 : 5 689 visites / mois
  - 2007 : 2 483 visites / mois
  - 2006 : 1 005 visites / mois

## Evolution :

- Entre 2006 et 2007 : + 40 %
  - Entre 2007 et 2008 : + 29 %

**Budget du Pôle Environnement du service des Affaires économiques de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Gironde pour l'année 2008**

<b>Dépenses (€TTC)</b>		<b>Recettes (€TTC)</b>	
Chargée de mission environnement (220 j x 600 €)	132 000	Etat (ADECAS)	20 000
Chef de projet (40 j x 600 €)	24 000	Agence de l'eau Adour-Garonne	14 205
Assistante ingénieur (20 j x 600 €)	12 000	PRAE (ADEME et Conseil Régional d'Aquitaine)	8 000
Stagiaire (6 mois x 310 €)	1 860	Conseil Général de la Gironde	38 000
Dépenses externes :		C.U.B.	20 000
• mailing, • événements, • guides, plaquettes de communication, • magazine du site des déchets ...)	30 000	Entreprises (imprimeurs, prestataires privés déchets)	13 000
		Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde	86 655
<b>TOTAL</b>	<b>199 860</b>	<b>TOTAL</b>	<b>199 860</b>